

Compte rendu Réunion de bureau Lundi 27 mai à Idrac-Respailès

Etaients présents :

Ducombs Patrick	Abadie Jean-François	Lafforgue Jean-Michel
Laborie Jean-Claude	Verdier Christian	Cousse Michèle
Yvernes Patrick	Baron Philippe	Senac Claude
Duffau Francis	Pedurthe Gérard	Dazet Jean-Claude
Abadie Marie-Claire	Danos André	Falceto Christian
Bernichan Jacques	Daujan Christian	Lescure Francis
Senac Raymond	Montegut Thierry	Souriguère Jean-Claude
Doneys Michel	Navello Gwladys	Pérès Michel
Ladois Claudine	Bourdallé Annie	Sassoli Robert
Fauqué Gérard	Salles Céline	Laberenne Nicole
Neybourger Pierre	Veranen Karl	Febvre Eric
Peres Coralie		

I – Emplois d'avenir – Intervention de Monsieur le Sous-Préfet

Les prévisions en termes de créations d'emplois d'avenir d'ici 2014 sont de 150 000 emplois créés en France dont 197 dans le département du Gers. Actuellement 87 contrats ont été signés dans le Gers (dont à peine 30 dans les collectivités territoriales).

Possibilité de créer des emplois d'avenir dans le secteur non marchand (aidé à 75% salaire+charges) et dans le secteur marchand (aidé à 35% salaire+ charges). Ce contrat est un CDD d'au moins 3 ans de minimum 26 heures semaines.

Pour être éligible à un emploi d'avenir il faut :

- Avoir moins de 26 ans
- Avoir moins de 30 pour les personnes handicapées
- Etre à la recherche d'un emploi (pas d'obligation d'être inscrit au pôle emploi).

800 jeunes de mission locale du Gers répondent à ces critères.

Un CAE peut se transformer en emploi d'avenir.

La mission locale gère et accompagne ces contrats. Obligation de formation pour les agents, par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

Questionnement concernant la mise en place d'un emploi d'avenir partagé sur plusieurs communes. Réflexion à mener avec la mission locale afin d'envisager une solution administrative (par exemple contrat signé par une commune et mise à disposition des autres ou plusieurs signataires sur le même contrat,...).

A la fin du contrat, la collectivité n'est pas dans l'obligation d'embaucher l'agent.

La rémunération est calculée sur la base du SMIC.

Pour un contrat à 35h secteur non marchand : 1110 € (aides de l'Etat), 355 € reste à la charge de l'employeur.

Pour toutes questions supplémentaires contacter la mission locale ou Monsieur le Sous-Préfet.

II – SM3V (SPANC – Fourrière)

- SPANC

Modification de l'organisation du SPANC à partir du 2 juin 2013.

Une réunion d'information à l'attention des maires va être mise en place concernant les nouvelles conditions d'instruction des dossiers.

- Fourrière Départementale

La compétence fourrière n'est pas une compétence de la Communauté de Communes. Elle dépend du pouvoir de police du maire. Toutes les communes doivent délibérer pour adhérer à la compétence fourrière gérée par le SM3V.

Monsieur Broseta demande la mise en place d'un collègue d'élus qui représenterait le territoire de la Communauté de Communes et rendrait compte de l'avancé de ce projet aux autres élus.

Elus référents : Patrick Yvernes, Christian Daujan et Jean-Claude Souriguère

III – SCOT

Lors de la réunion de présentation du SCOT par Monsieur Montaugé a été évoqué le SCOT Départemental. A savoir que 9 communes de l'Arros font parties d'office du SCOT du Val d'Adour.

Les 28 autres communes vont devoir se positionner sur le choix d'intégrer le SCOT Départemental. Cette décision devra être prise collégalement. En effet, aucune enclave territoriale n'est possible.

Le SCOT sera un syndicat fermé qui se compose uniquement de communes ou de communautés de communes.

La compétence SCOT n'étant plus à la Communauté de Communes, chaque mairie doit délibérer avant fin juin (modèle envoyé par mail dans les mairies le 30/05/2013).

Accord de principe par le bureau pour l'adhésion au SCOT Départemental.

IV - SDAN

Une décision doit être prise au prochain conseil communautaire.

Coût du projet : 25000 €.

La question se pose pour repêcher les communes non desservies. Duffort sera desservie sans coût supplémentaire. Pour aider les communes de Castex et Ponsampère, rajout de 9000 € par an.

Le montant maximum du projet serait de 34000 € par an.

Pour que toutes les communes soient équipées également le budget devrait être de 72 000 € par an.

Par satellite toutes les communes auront du réseau.

Accord de principe du bureau pour repêcher Castex et Ponsampère.

V – Téléphonie Mobile

De nombreux problèmes de réseau sont présents sur le territoire.

Dans un premier temps, les maires des communes concernées doivent faire remonter leurs mécontentements aux opérateurs. Dans un second temps, la Communauté de Communes enverra un courrier s'il n'y a eu aucun retour de leur part.

VI - Finances

Une réflexion doit être menée concernant les attributions de compensation.

Création d'un groupe de travail :

- Céline SALLES
- Patrick YVERNES
- Annie BOURDALLE
- André DANOS
- Raymond BARRIEU
- Jean-Claude DAZET
- Francis DUFFAU
- Pierre NEYBOURGER
- Philippe BARON
- Robert SASSOLI
- Christian FALCETO

Ce groupe de travail se réunira :

- Jeudi 6 juin à 20h30 à Villecomtal-sur-Arros
- Jeudi 20 juin à 20h30 à « La Gravière » à Idrac-Respaillès

VII – Représentativité Conseil Communautaire

L'ensemble des communes doivent délibérer avant fin août pour application de la nouvelle représentativité en avril 2014.

Veillez trouver ci-joint le tableau de répartition et informer la Communauté de Communes de vos suggestions.

VIII – Route du Sud

Jeudi 13 juin : Castres-Mirande

Vendredi 14 juin : Villecomtal-Villecomtal

Des tracts sont réalisés à cette occasion et seront à distribuer par les maires dans leurs foyers respectifs. Sera joint à ce document un flash d'information de la Communauté de Communes sur les thèmes Budget prévisionnel 2013 et Rythmes scolaires.

Vous trouverez ci-joint la maquette de ce tract avec les programmes des deux journées.

Siège : Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne « 19 Avenue de Gascogne » 32730 Villecomtal sur Arros
Tél. : 05.62.64.84.51 Mail : contact@cdcaag.fr

Antenne délocalisée : « La Gravière » 32300 Idrac-Respaillès - Tél : 05.62.59.04.48

La commune de Villecomal-sur-Arros prend à sa charge la sonorisation et l'animation (à hauteur de 1750€).

La Communauté de Communes fait un appel aux bénévoles pour la gestion des Parkings, barrières,....
Contacter Coralie Peres au 05.62.59.04.48 pour s'inscrire.

Attente de 600 personnes le samedi soir à Villecomtal pour le repas. Inscription impérative. (Menu, contacts et tarif sur le programme joint).

IX – La Gravière

Recensement d'un besoin de bureaux supplémentaires à la Gravière.

Réflexion pour un projet de 6 bureaux et d'une salle de détente.

Ce projet est évalué à environ 200 000 €.

Le bureau décide de poursuivre le projet et de lancer des études supplémentaires.